

Paris, jeudi 27 février 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/01213

Pris en application:

Travaux de maintenance

SEINE AVAL - ECLUSE N°4 DE NOTRE DAME DE LA GARENNE - ECLUSE N°2 DE MERICOURT

Indisponibilité d'un sas non dimensionnant (tous les usagers dans les deux sens)

- le 10/03/2025 de 08:00 à 12:00
 - o Seine à l'aval de Paris (écluses de Méricourt Passe 2 de 185m X 12m) pk 120,580
 - o Seine à l'aval de Paris (écluse de N.D.de la Garenne Passe de 185x12m)
- le 24/03/2025 de 08:00 à 10:00
 - o Seine à l'aval de Paris (écluses de Méricourt Passe 2 de 185m X 12m) pk 120,580

Commentaire:

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que dans le cadre de la maintenance préventive programmée, l'écluse n°2 de 185m X 12m de Méricourt sera indisponible, les 10 mars 2025 de 8h à 12h et 24 mars 2025 de 8h00 à 10h00.

L'écluse n°4 de 185/160m x12m de Notre Dame De La Garenne sera indisponible le 10 mars 2025 de 8h00 à 10h, cet ouvrage sera en chômage du 24 mars au 28 mars 2025, ce chômage sera confirmé par avis à la batellerie. Les interventions porteront essentiellement sur la maintenance préventive des portes levantes.

Le passage du trafic s'effectuera par l'écluse n°1 de 185m x 16.40m de Méricourt et par l'écluse n°3 de 185m x 24m de Notre Dame De La Garenne pendant ces interruptions d'exploitation.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Boucles de la Seine, 11, cours de Chimay, 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE Tél: 01 39 18 23 45

Date limite d'affichage:

25/03/2025

UTI Boucles de la Seine 11, cours de Chimay 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Tél: 01 39 18 23 45

Chef d'UTI

Signé

François HOUIX